

**Séance ordinaire du
5 mai 2014**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieux et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, madame la conseillère Marie-Ève Dufour, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Roland Pelletier, Jean-François Chabot, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-05-58

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 7 ET 28 AVRIL 2014

Attendu que les photocopies des procès-verbaux des 7 et 28 avril 2014 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par madame Marie-Ève Dufour, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que les procès-verbaux soient adoptés dans leur forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-05-59

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2014

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois d'avril 2014 au montant de 41 238,38 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2014 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-05-60

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS D'AVRIL 2014

Il est proposé par madame Marie-Ève Dufour, appuyé de monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois d'avril 2014 au montant de 171 861,84 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2014 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS (425-2014)

Avis de motion est donné, par monsieur Francis St-Pierre, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, l'adoption du règlement 425-2014 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sera proposée.

DÉPÔT DU CERTIFICAT D'APPROBATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME 418-2014, 419-2014 ET 420-2014 PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER

Je, Alain Lapierre, directeur général certifie que :

Le nombre de personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement 418-2014, 419-2014 ET 420-2014 est de 2470.

Le nombre requis de demandes pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 260.

Aucune personne n'a signé le registre.

Les règlements 418-2014, 419-2014 et 420-2014 sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

RÉS. 2014-05-61

APPUI À UNE DEMANDE À LA CPTAQ – lots 3 201 050 et 3 200 925

Attendu que la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole;

Attendu que la demande vise l'aliénation d'une partie des terres (partie du lot 3 201 050 et le lot 3 200 925) soit une superficie de 35 700 mètres carrés. L'acheteur conservera la vocation agricole en améliorant la plantation déjà en place;

Attendu que le propriétaire des lots visés est, monsieur Carol Ruest, exploitant sous le numéro de compagnie 9068-7476 Québec inc.;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité doit adresser ses recommandations à la Commission en tenant compte de l'article 12 de la Loi;

Attendu que la Municipalité, par l'intermédiaire d'un officier municipal autorisé, doit compléter les sections 12, 13 et 14 de ce formulaire;

Attendu que les potentiels agricoles des lots sont inscrits au classement des sols selon l'Inventaire des Terres du Canada comme étant de classe 7-TR;

Attendu que cette demande n'aura pas d'effet, à moyen et long terme, sur le développement des activités agricoles du secteur puisque les lots visés conserveront leur vocation actuelle;

Attendu que la demande est conforme aux règlements municipaux actuellement en vigueur;

Attendu que le Conseil municipal a examiné avec attention cette demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande adressée par monsieur Magella Guillemette concernant l'aliénation d'une partie des terres de la compagnie 9068-7476 Québec inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-05-62

APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ

Attendu que la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole;

Attendu que la demande vise l'utilisation d'une partie d'une propriété, le lot 3 200 854, pour y implanter une forge artisanale;

Attendu que le propriétaire du lot visé, monsieur Guillaume Timmons, est forgeron de métier;

Attendu que la Forge Saint-Laurent de Saint-Anaclet où travaille présentement monsieur Timmons à titre de forgeron n'est pas conçue pour recevoir des activités de forge;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité doit adresser ses recommandations à la Commission en tenant compte de l'article 12 de la Loi;

Attendu que la Municipalité, par l'intermédiaire d'un officier municipal autorisé, doit compléter les sections 12, 13 et 14 de ce formulaire;

Attendu que les potentiels agricoles des lots sont inscrits au classement des sols selon l'Inventaire des Terres du Canada comme étant de classe 5-6RT et 7-4RP;

Attendu que cette demande n'aura pas d'effet, à moyen et long terme, sur le développement des activités agricoles du secteur puisque le lot visé conservera sa vocation actuelle;

Attendu que la demande est conforme aux règlements municipaux actuellement en vigueur;

Attendu que le Conseil municipal a examiné avec attention cette demande;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Ève Dufour, appuyé de monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande adressée par monsieur Guillaume Timmons concernant la construction d'une forge à des fins artisanales sur le lot 3 200 854.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-05-63

CONTRAT DE NIVELAGE POUR L'ANNÉE 2014

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat de nivelage pour l'année 2014 au montant de 12 100 \$ plus taxes et ce, pour une période de 6 mois avec l'entreprise Anicet Proulx et fils.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-05-64

AUTORISATION À VENDRE LE TERRAIN 5 509 636

Il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur David Leblanc d'autoriser la vente du terrain portant le numéro de lot 5 509 636 au montant de 39 000 \$ plus taxes à monsieur Mathieu Breton. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-05-65

DEMANDE DE SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2014

Attendu que la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard possède plus de 67 kilomètres de routes sur son territoire;

Attendu que monsieur Harold Lebel, député du comté de Rimouski, possède un budget discrétionnaire pour certains travaux de voirie;

Attendu que les travaux de pavage prévus sur les rangs 3 et 4 Ouest sont admissibles à la subvention discrétionnaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité de demander à monsieur Harold Lebel, député du comté de Rimouski, une aide financière de son budget discrétionnaire pour les travaux de pavage prévus en 2014 pour un montant de 210 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-05-66

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 107 912 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'**annexe « A »** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe « B »** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-05-67

APPUI À LA MUNICIPALITÉ D'ESPRIT-SAINT POUR UN PROJET D'USINE DE GRANULES DE BOIS TORRÉFIÉS

Attendu que le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, en partenariat avec la Compagnie canadienne de Biopellets, étudie actuellement des projets d'implantation d'usines de granules de bois torréfiés au Bas-Saint-Laurent;

Attendu que la municipalité d'Esprit-Saint a manifesté sa volonté de soumettre sa candidature pour le projet d'implantation d'une usine de granules de bois torréfiés dans sa municipalité;

Attendu que le projet rejoint une des grandes orientations d'aménagement du schéma et de développement qui consiste à « diversifier la structure économique sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette »;

Attendu que le projet rencontre un des objectifs de l'affectation forestière du schéma d'aménagement et de développement qui consiste à « s'assurer que l'exploitation de la ressource forestière crée des retombées économiques favorables au niveau local, afin de garantir la viabilité des communautés qui dépendent de cette ressource »;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard donne son appui à la candidature de la municipalité d'Esprit-Saint pour le projet d'implantation d'une usine de granules de bois torréfiés dans sa municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOTION DE FÉLICITATIONS – ENTREPRISE YVON LACHANCE ET FILS INC.

Le Conseil municipal tient à donner une motion de félicitations à l'entreprise Yvon Lachance et fils inc. pour avoir remporté le prix Jules-A-Brillant lors du 30^e Gala Reconnaissance de la Chambre de commerce et de l'industrie de Rimouski-Neigette. Félicitations pour votre travail et bonne continuité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président, la séance est levée.

Francis St-Pierre, maire

Alain Lapierre, directeur général